



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20220530-BUR-AG-22-052-DE
Date de télétransmission : 16/06/2022
Date de réception préfecture : 16/06/2022

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 30 mai 2022

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Attribution du marché public n°22002DT concernant les travaux d'extension-rénovation des vestiaires et agrandissement des gradins au stade de Miomo - lot 2 : Etanchéités / couvertines.

L'an deux mille vingt-deux, le trente mai à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux du siège de Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Louis POZZO DI BORGO, Jean-Charles LEONARDI, Serge LINALE, Pierre SAVELLI, Jean-Jacques PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Gérard ROMITI

POUVOIRS : Jean-Louis MILANI à Pierre SAVELLI

ABSENTS : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Michel ROSSI, Marie-Hélène PADOVANI, Leslie PELLEGRINI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 7

Pour : 7

Non-participation : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Attribution du marché public n°22002DT concernant les travaux d'extension-rénovation des vestiaires et agrandissement des gradins au stade de Miomo : lot 2 : Etanchéité / couvertines.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau en matière de commande publique, la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant égal ou supérieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini à l'article D.2131-5-1 du CGCT ;

Vu la consultation n° 22002DT, lancée le 21 février 2022 sous forme de procédure adaptée ouverte pour l'attribution du marché alloti concernant les travaux d'extension-rénovation des vestiaires et agrandissement des gradins au stade de Miomo ;

Vu l'analyse des offres effectuée par le Maître d'œuvre Julien DARBON PATRIMONIO (JDP Architecte) sis 20200 Bastia ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

APPROUVE

La procédure engagée pour l'attribution du marché n°22002DT concernant les travaux d'extension-rénovation des vestiaires et agrandissement des gradins au stade de Miomo : lot 2 : Etanchéité / couvertines ;

DECIDE

D'attribuer le marché n° 22002DT concernant les travaux d'extension-rénovation des vestiaires et agrandissement des gradins au stade de Miomo : lot 2 : Etanchéités / couvertines, à la SAS Isola sise 20620 Biguglia, (Siret : 496 520 420 00050), pour un montant de 36 232,74 € HT ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché n° 22002DT - Lot 2 : Etanchéités / couvertines ;

OBJET : Attribution du marché public n°22002DT concernant les travaux d'extension-rénovation des vestiaires et agrandissement des gradins au stade de Miomo - lot 2: Etanchéités / couvertines.

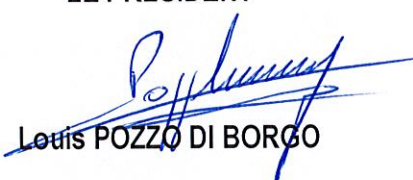
DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, OP3017 - chapitre 21 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 16 JUIN 2022
et publication ou notification
du 16 JUIN 2022
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOUJRAOUI